

Mémoire

Projet du Poste Anne-Hébert

Saint-Augustin-de-Desmaures, le 24 février 2009

Ce mémoire est présenté conjointement par des citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures (ci-après « nous »), propriétaire de terrains sur lesquels est projeté la ligne haute tension d'Hydro-Québec.

Auteurs du présent mémoire (par ordre alphabétique) :

- Pierre Collin
- Guillaume Couture
- Daniel Marois
- Jean-Marie Meunier

(Voir Coordonnées complètes des auteurs en annexe A et plan de ligne projeté en Annexe B)

Nous sommes propriétaires des lots suivants à Saint-Augustin :

3 055 512 # 3 055 513 # 3 056 241 # 3 057 244 # 3 057 230 # 3 057 193 # 3 057 194
3 057 195 # 3 057 768


Pourquoi sommes-nous intéressé par ce projet ?

- Nous sommes citoyens de Saint-Augustin ET propriétaire de terrains sur lesquels est projeté environ 1,5 km de ligne haute tension d'Hydro-Québec. Les terrains ont une superficie approximative de 12 millions de pieds carrés et sont situés à l'Ouest du boulevard Fossambault (en face du poste projeté), au Sud de l'autoroute 40 et au Nord de la route 138, en plein cœur de la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures. Par conséquent, nous faisons partie des personnes affectées par le tracé de ligne haute tension d'Hydro-Québec.
- La ligne haute tension d'Hydro-Québec traverse directement sur nos terrains identifiés comme une zone d'expansion urbaine par la Ville de Saint-Augustin. Il ne reste actuellement qu'une trentaine de terrains à vendre sur le territoire. La Ville dispose présentement d'un potentiel variant entre 1 500 et 2 500 maisons unifamiliales et d'un potentiel d'environ 1 000 portes multi-résidentielles sur son territoire.
- Le tracé actuel d'Hydro-Québec traverse donc un secteur que nous avons identifié en tant que promoteur, en collaboration avec la Ville de Saint-Augustin, comme étant une zone d'expansion urbaine pour Saint-Augustin. Ce secteur a également été identifié et appuyé comme zone d'expansion urbaine par le Syndicat de l'UPA Local. Nous travaillons donc depuis un peu plus de 2 ans avec nos partenaires pour développer ce secteur nord qui permettra de consolider le développement du centre-ville et rentabiliser les infrastructures de la Ville de Saint-Augustin.

• Cette zone située au Nord de la route 138 et à l'Ouest du boulevard Fossambault devrait représenter une zone d'expansion urbaine dans le nouveau schéma d'aménagement à redéfinir. Des démarches sont en cours présentement auprès des différents paliers de gouvernement pour faire avancer ce dossier rapidement puisque nous avons l'intention de procéder au développement des lots susmentionnés à des fins commerciales et résidentielles de moyennes et hautes densités dès l'obtention des autorisations car il ne reste actuellement qu'une trentaine de terrain à vendre sur le territoire, alors que la moyenne de permis annuellement émis par la Ville est de cent vingt (120) pour des constructions neuves.

• Le tracé actuel d'Hydro-Québec a donc un impact majeur sur nos propriétés puisqu'il traverse nos terrains sur toute la largeur d'Est en Ouest causant ainsi un morcellement de nos propriétés au milieu du développement résidentiel et commercial projeté pour 2010.

• À la demande de la Ville, nous avons présenté une demande officielle écrite à l'automne 2007 pour le projet commercial sur Fossambault. Cette demande a été acceptée et appuyé par le maire et les conseillers municipaux. Nous avons également présenté une demande pour le projet résidentiel en 2003 qui a été accepté par la Ville et appuyé par le Syndicat de l'UPA Local à condition que le projet résidentiel de la Terre Couture au Sud de la route 138 soit complété. Ce développement prendra fin au printemps 2009.



- Tel que discuté avec la direction de la Ville de Saint-Augustin depuis 2006, nous sommes également convaincus, en tant que promoteur, que la croissance de la Ville de St-Augustin repose sur le développement des terres contigus à la route de Fossambault, ce secteur étant facilement accessible via l'autoroute 40. Nous savons que les lots ci-haut mentionnés sont actuellement situés dans une zone agricole. Nous travaillons depuis plusieurs mois en collaboration avec nos partenaires, dont la Ville de Saint-Augustin, pour procéder à une demande d'exclusion des terrains de la zone agricole permanente provinciale dès ce printemps.

- C'est ainsi que les sociétés « PGC Immobilier » et « Société en Commandite Ferme Meunier et Frères » ont convenu dans un contrat d'exercer ensemble les activités de mise en place des infrastructures et génie civil et tous les ouvrages nécessaires au développement en vue d'un usage résidentiel et commercial au développement du « Faubourg Fossambault »

- Nous avons rencontrés les représentants d'Hydro-Québec à plusieurs reprises depuis le printemps 2007 pour discuter des impacts de la ligne haute tension sur le projet résidentiel et commercial qui a été élaboré, mais notre opinion n'a pas été entièrement considérée. La dernière rencontre remonte au 10 février 2009.

Impacts économiques

- *La ligne haute tension provoquerait des champs magnétiques à l'intérieur du projet résidentiel ce qui inquiète une majeure partie de la population.*
 - *Impact à la baisse d'environ 10% de la valeur des propriétés;*
 - *Impact à la baisse sur les revenus de taxes pour la Ville de Saint-Augustin.*

En somme :

- *Le tracé n'est pas optimal d'un point de vue économique pour la Ville de Saint-Augustin à cause de la perte de valeur des propriétés causant directement une diminution des taxes;*
- *Le tracé n'est pas optimal d'un point de vue économique pour le promoteur à cause de la perte de valeur des terrains.*

En quoi le projet influence-t-il l'environnement et la qualité de vie?

Le tracé actuel est négatif pour le projet de développement pour les raisons suivantes :

- Le tracé proposé par Hydro-Québec traverse en plein cœur d'un secteur résidentiel projeté;
Solution proposée : Déplacé le tracé en arrière du secteur commercial projeté le long de Fossambault de manière à utiliser le terrain sous la ligne pour du stationnement, des rues et une piste cyclable pour ainsi éviter de placer des lignes haute tension dans un secteur résidentiel. Le tracé que nous proposons à l'Annexe B permet la minimisation de l'impact sur l'environnement.
(Voir projet de plan de lotissement en Annexe B)

- Le tracé actuel proposé par Hydro-Québec amène un impact visuel permanent dans un secteur résidentiel.
Solution proposée : Déplacé le tracé en arrière du commercial projeté le long de Fossambault de manière à plutôt créer un impact visuel temporaire restreint sur la circulation automobile.

- Le tracé actuel proposé par Hydro-Québec provoque un déboisement complet ou une coupe à blanc pour le tracé.

Solution proposée : Possibilité de faire cohabiter le tracé avec le secteur commercial.

- Le tracé proposé par Hydro-Québec va causer un bruit aux abords du projet résidentiel à cause des vibrations et tensions sur les lignes perçues à une bonne distance, affectant ainsi la tranquillité du secteur résidentiel.

Solution proposée : Déplacé le tracé en arrière du commercial projeté le long de Fossambault.

Autres éléments :

- Le poste de transformation est situé dans le bassin versant du ruisseau Charland. S'agit-il d'une Négligence ou d'une volonté de la part d'Hydro-Québec et de la municipalité?
- L'emplacement de la station est situé dans une zone humide. Cette situation est connue d'Hydro-Québec, mais ne semble pas les préoccuper!

L'option proposée par Hydro-Québec est-elle la solution qui aurait le moins d'impacts négatifs sur le milieu?

- Le projet actuel traverse en plein centre d'une zone d'expansion urbaine à vocation résidentiel.
 - Impacts négatifs sur le secteur :
 - Pollution visuelle dans un secteur résidentiel projeté;
 - Implantation de poteaux au centre du secteur résidentiel projeté;
 - Champs magnétique dans un secteur résidentiel projeté;
 - Poste Anne-Hébert construit dans un milieu humide;
 - Le tracé actuel va créer une piste de vitesse pour motoneige à l'intérieur du secteur résidentiel projeté;
 - Le tracé actuel va autoriser la mise en place d'une piste cyclable en majeure partie dans une zone humide.

Il est aussi à noter qu'il y a des incohérences entre le tracé de ligne actuellement projeté et certains critères d'élaboration des tracés de ligne d'Hydro-Québec.

- *Éviter le morcellement des propriétés*

Le tracé actuel de la ligne d'alimentation produit un morcellement en plein centre d'une propriété zoné agricole et isole la terre à bois de la famille Couture et Meunier.

- *Impact sur le paysage*

Le tracé actuel de la ligne traverse en plein centre des terres sur une largeur de 60,0 mètres. Ce qui aura un impact désastreux sur le paysage depuis la route principale 138.

- *Profiter des boisés pour atténuer l'impact visuel*

Le tracé de la ligne d'alimentation d'Hydro-Québec traverse en plein centre d'une terre agricole d'Ouest en Est et ne peut donc profiter du boisé afin d'atténuer l'impact visuel le long de la route Fossambault.

Selon nous, quels éléments de ce projet devraient être modifiés? **Et comment?**

Nous demandons à Hydro-Québec de modifier le tracé de la ligne d'alimentation pour respecter leurs propres critères d'élaboration des tracés de ligne d'Hydro-Québec et de favoriser, par la même occasion, l'acceptation du poste Anne-Hébert par les résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures.

(Voir plan de lotissement de la zone d'expansion et ligne d'Hydro-Québec proposé en Annexe B)

- Déplacer le tracé pour faire monter la ligne entre les lots #3 055 512 et #3 057 244 le long de Fossambault;
- Localiser la ligne le long de Fossambault dans une zone commerciale pour affecter au minimum le secteur résidentiel;
- Le tracé que nous proposons permet de mieux gérer l'expansion urbaine prévue et permettra d'une part l'aménagement de la piste cyclable souhaité par tous à proximité des services;
- Utiliser des poteaux tubulaires pour limiter la pollution visuelle;
- Limiter l'emprise des poteaux pour permettre le stationnement dans la zone commerciale à l'intérieur de la servitude;
- Installer une clôture dans la servitude pour protéger la zone résidentielle et contrôler l'accès des enfants à la zone commerciale.

Les représentants d'Hydro-Québec devraient porter une attention particulière aux suggestions ci-dessous pour l'élaboration du futur tracé de ligne haute tension :

- Régler le problème de chevauchement des poteaux dans l'emprise du ruisseau Charland;
- Choisir la meilleure solution pour ne pas doubler la longueur du réseau requis et réaliser des économies;
- De ne pas déboiser le parcours pour respecter la religion de l'aspect visuel;
- Analyser la possibilité de l'enfouissement pour la traverse de l'autoroute 40;
- Possibilité d'obtenir une participation de la Capitale Nationale qui est très préoccupé par l'aspect visuel du tracé.

Selon-nous, ce projet devrait-il être autorisé?

- Nous ne sommes pas en désaccord pour la réalisation du poste Anne-Hébert.
- Toutefois, le tracé actuel proposé par Hydro-Québec ne répond pas à nos attentes et n'est donc pas acceptable, puisqu'il n'est pas optimal d'un point de vue environnemental et économique.

Remerciements

Suite à notre perception de négligence des représentants d'Hydro-Québec vis-à-vis le projet d'expansion urbaine pour la Ville de Saint-Augustin, nous tenons à remercier la Ministre, Madame Nathalie Normandeau d'avoir soumis le projet au BAPE, car ainsi nous sommes en mesure, via le processus d'audience publique, d'exprimer notre opinion qui, nous l'espérons, sera considéré dans la décision qui sera rendue.

Annexe C

Depuis 2007, nous avons rencontré les représentants d'Hydro-Québec à plusieurs reprises pour regarder les tracés de ligne d'alimentation proposés qui serait acceptable pour nous compte tenu des projets de développements à venir. Ils se sont toujours dis ouvert à discuter.

Nous avons aussi eu plusieurs rencontres avec la Ville de Saint-Augustin pour planifier l'échéancier du développement à venir. La Ville est donc au courant du développement résidentiel et commercial à venir. La Ville fait présentement des démarches auprès des autorités pour faire une modification au prochain schéma d'aménagement.

Notre interrogation est donc la suivante :

Pourquoi Hydro-Québec dit ne jamais avoir eu connaissance des projets résidentiels et commerciaux sur le secteur qui est considéré comme une zone d'expansion urbaine?

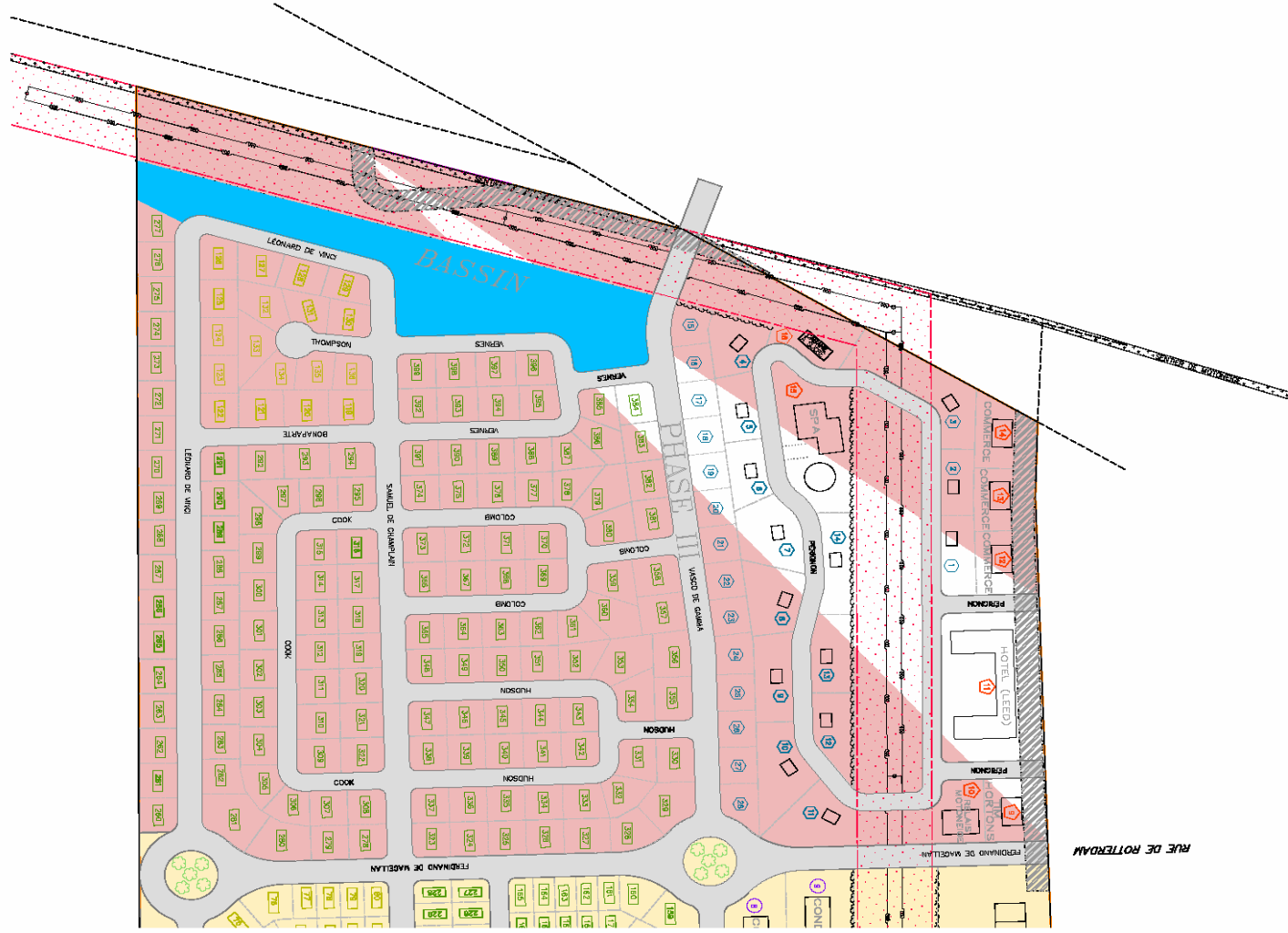
Depuis le début, Hydro-Québec se disait prêt à tenir compte de nos commentaires pour le tracé de la ligne, mais on se demande aujourd'hui si ce n'était que pour projeter une bonne image et attirer notre sympathie. Absolument rien n'a été modifié pour améliorer le tracé proposé qui semble plaire seulement à Hydro-Québec et la Ville.

Pourquoi la Ville de Saint-Augustin a négligé de faire part à Hydro-Québec de ses projets d'expansion sur le secteur visé par la ligne d'alimentation? Pourtant la Ville a 2 demandes de dézonage sur leur bureau depuis plus de 2 ans.

Pourquoi ce serait les propriétaires qui devraient payer pour la négligence des grosses machines gouvernementales qui se disent prêts à tout pour le volet environnemental en sachant qu'ils ont des moyens financiers gigantesques pour se défendre en comparaison aux propriétaires agricoles.

Annexe B

Plan d'implantation du Projet Faubourg Fossambault



Annexe C

Drôlement, depuis l'ouverture de l'audience publique sur ce projet il y a environ 1 mois, Hydro-Québec et la Ville sont plus flexible pour discuter du tracé de la ligne d'alimentation.

Nous avons même été convoqués à une réunion d'urgence hier soir devant le conseil municipal, en présence des représentants d'Hydro-Québec, la veille du dépôt de notre mémoire!

Lors de cette rencontre, on nous a dit de ne pas venir perdre notre temps ce soir! On nous a fortement conseillé de ne pas déposer de mémoire au BAPE pour ne pas nuire au déroulement des travaux et à l'avancement du projet en nous menaçant de retarder d'autres projets en cours par notre partenariat.

Nous vous demandons, messieurs les commissaires, de retourner le promoteur et les autorités municipales faire leur devoir correctement pour le meilleur intérêt de tous les propriétaires concernés. Le tracé final doit être satisfaisant pour tous les agents concernés, non pas seulement pour Hydro-Québec et la Ville qui souhaite réaliser leur projet le plus vite possible sans prendre le temps de bien évaluer les impacts économiques et considérer l'opinion des propriétaires agricoles.

Annexe C

En plus du plan d'implantation du projet Faubourg Fossambault présenté à l'annexe B, nous joignons à l'annexe D du mémoire une deuxième proposition de tracé, suite à nos rencontres avec Hydro-Québec et la Ville.

Ce tracé affecte au minimum la pollution visuelle, la coupe de bois (1 km de coupe en moins) et la longueur du tracé (économie estimée à 3,5M\$).

Économies réalisés avec le tracé de l'annexe D par rapport à celui actuellement proposé par Hydro-Québec :

•Tracé supplémentaire de 312 mètres	500,000\$
•2 pylônes de coins supplémentaires	<u>3, 000,000\$</u>
Total	3, 500,000\$

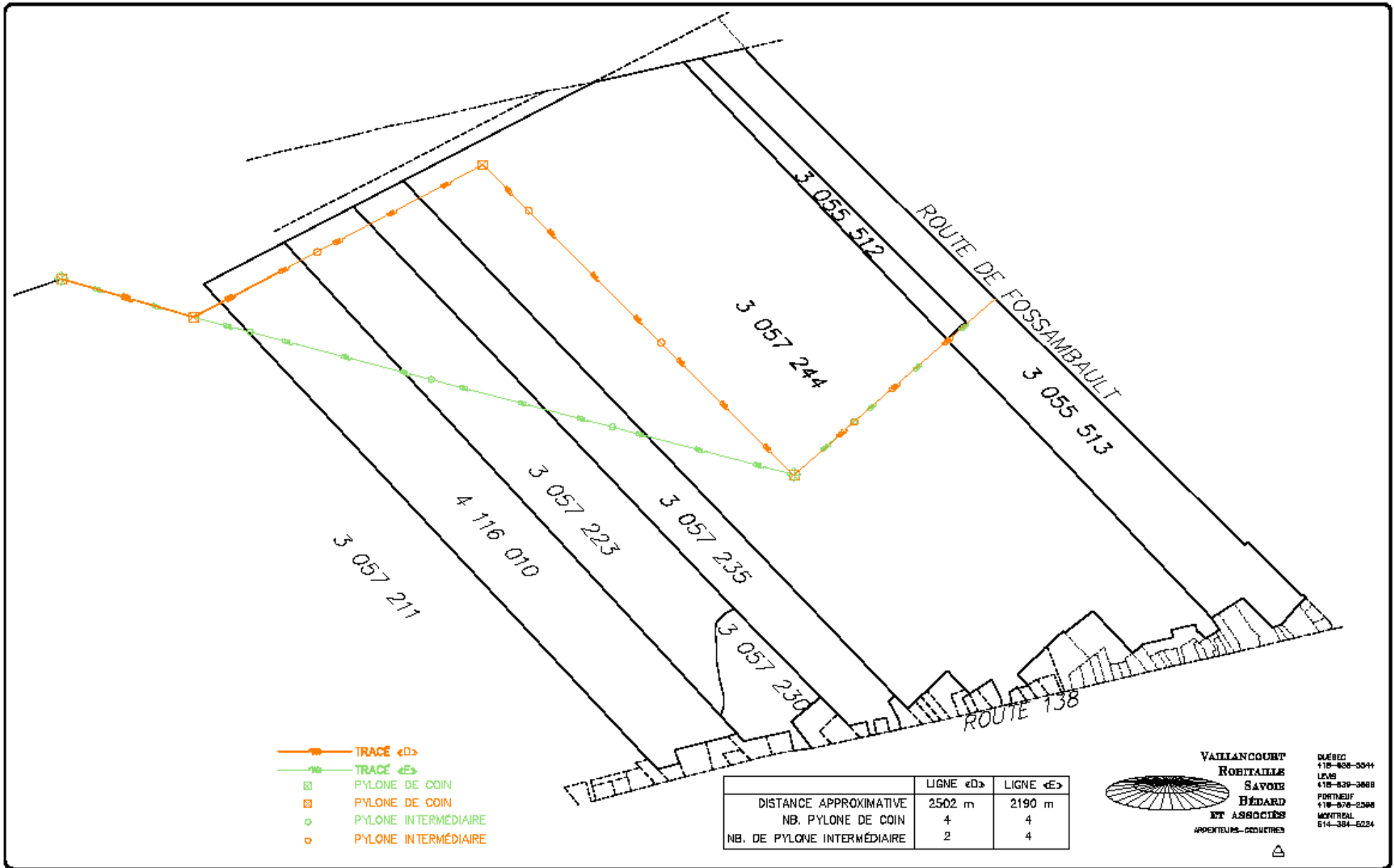
Annexe C

Comment une ville peut demeurer impartiale quand elle profite de toutes sortes de retombées gratuites et de tous ces millions!

- **Frais Hydro = revenus de redevance pour la ville**
- **Terrain acheté à la municipalité pour le poste**
- **Les services municipaux de la rue Lisbonne payés en partenariat par Hydro et les paliers de gouvernements**
- **Emplacement et infrastructure de la piste cyclable au frais d'Hydro-Québec**
- **Boulevard Fossambault rénové pour les conduites sous-terraines au frais d'Hydro-Québec**
- **Route 138 réaménagée pour les conduites sous-terraines au frais d'Hydro-Québec**

Hydro-Québec devrait modifier son tracé pour préserver 1km de boisé additionnel et se servir des économies de 3,5M\$ sur la longueur du tracé pour dédommager les cultivateurs touchés qui devraient être ouverts à négocier pour une partie des économies réalisées, et à accepter un certain encombrement sur leur terre pour en arriver à une bonne entente avec Hydro-Québec.

Annexe D



VAILLANCOURT
ROBITAILLE
SAVOIR
BÉDARD
ET ASSOCIÉS
 ARCHITECTES-INGÉNIEURS



QUÉBEC
 118-824-3344
 LEVIS
 418-839-3688
 PORTNEUF
 118-878-2368
 MONTRÉAL
 514-384-8284

